

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Biodiversité et littoral	266

La Commission Permanente,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1111-9, L1511-1 et suivants, L1611- 4, et L4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'environnement, notamment ses articles L332-1 et suivants, L333-1 et suivants et R332-30 et suivants et R333-1 et suivants, et L110-3,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
- VU** la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret du premier ministre du 15 mai 2008 portant le renouvellement de classement du Parc Naturel Régional Normandie-Maine,
- VU** le décret du premier ministre n° 2018-1062 du 30 novembre 2018 portant prorogation du classement du parc naturel régional Normandie-Maine jusqu'au 17 mai 2023,
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 22 mars 2018 approuvant le contrat de Parc 2018-2020 du Parc naturel Régional Loire Anjou Touraine,
- VU** les délibérations du Conseil régional en date du 21 et 22 mars 2019 et de la Commission permanente du 14 février 2020, approuvant le règlement du dispositif « Une naissance, un arbre »,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date du 23 novembre 2018 approuvant la convention régionale de gestion durable du littoral en Pays de la Loire pour la période 2019-2022,

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil Régional en date du 12 février 2021 approuvant la convention-type pour l'entretien agricole des estives adapté aux exigences environnementales ainsi que les subventions attribuées aux communes des Velluire-sur-Vendée et de Vouillé-les-marais,

VU le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,

VU le budget voté au titre de l'exercice 2021 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT La tenue de la commission Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et santé

Après en avoir délibéré,

1 - Développer durablement les territoires en misant sur le capital naturel

Une naissance, un arbre

ATTRIBUE

les subventions pour un montant global de 80 145 € pour les années 2021, 2022 et 2023, au bénéfice des trente-sept communes figurant en annexe 1, au titre du règlement d'intervention, « Une naissance, un arbre » ;

AUTORISE

la dérogation à l'article 5b de la partie IV du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération du Conseil régional du 23 juillet 2021 ;

AUTORISE

le versement d'acomptes pour tous les dossiers au titre du règlement d'intervention « Une naissance, un arbre » et ayant une subvention inférieure à 4 000 € ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique « Une naissance, un arbre » une autorisation de programme d'un montant de 80 145 € pour l'ensemble des subventions présentées en annexe 1.

2 - S'appuyer sur les Parcs naturels régionaux pour plus d'innovations en faveur de la nature

Parc naturel régional Normandie Maine

APPROUVE

le projet de charte du Parc Naturel Régional Normandie Maine, présenté en annexe 2 ;

AUTORISE

la Présidente à solliciter l'avis intermédiaire de l'Etat.

Parc naturel régional Loire Anjou Touraine

Avenant au Contrat de Parc 2018-2020

APPROUVE

les demandes de prorogation présentées par le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine et la Commune de Loire Authion, figurant en annexe 3 ;

APPROUVE

l'avenant au Contrat de Parc 2018-2020 avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Loire Anjou Touraine figurant en annexe 4 ;

AUTORISE

la Présidente à signer ledit avenant.

3 - Anticiper au mieux les aléas littoraux

Soutien aux études et travaux de gestion durable du littoral

ATTRIBUE

une subvention de 18 401 € au bénéfice de la Commune de la Turballe au titre de l'opération intitulée « Travaux de confortement dunaire à Ker Elisabeth » pour une dépense subventionnable de 122 675 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 13 468 € au bénéfice de la Commune de la Turballe au titre de l'opération intitulée « Suivi hydrosédimentaire du projet de création du sentier piéton de Ker Elisabeth » pour une dépense subventionnable de 89 784 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 59 250 € au bénéfice du Syndicat Intercommunal du port de plaisance et de pêche La Baule Le Pouliguen au titre de l'opération intitulée « Travaux de réfection des quais Inverness et Jules Sandeau » pour une dépense subventionnable de 1 233 300 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 223 440 € au bénéfice de Challans Gois Communauté au titre de l'opération n°2017_10400 intitulée « Etudes et travaux complémentaires de confortement de la digue du Dain suite à l'aléa géotechnique » pour une dépense subventionnable de 1 489 600 € HT, soit une subvention totale de 1 120 343 € sur une dépense subventionnable de 7 468 950 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 42 450 € au bénéfice de la Communauté de communes de l'île de Noirmoutier au titre de l'opération intitulée « Action 7T7 - Protection du secteur des Sableaux - Phase travaux » pour une dépense subventionnable de 283 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 45 533 € au bénéfice de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier au titre de l'opération intitulée « Action 7T15 - Travaux port du Bonhomme » pour une dépense subventionnable de 303 556 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 26 550 € au bénéfice de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier au titre de l'opération n°2019_14392 intitulée « Action 7T16 - Sécurisation des ouvrages hydrauliques traversants » pour une dépense subventionnable de 177 000 € HT, soit une subvention totale de 47 325 € sur une dépense subventionnable de 315 498 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 7 500 € au bénéfice de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au titre de l'opération intitulée « Action 1.12 : diagnostic de la sensibilité à l'érosion à partir des données de l'observatoire du littoral » pour une dépense subventionnable de 50 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 49 500 € au bénéfice de la Communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie au titre de l'opération intitulée « Action 5.4 : diagnostics complets de réduction de vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou à usage mixte » pour une dépense subventionnable de 330 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 10 000 € au bénéfice de la Communauté de communes Océan Marais de Monts au titre de l'opération intitulée « Action 1.6 - Elaboration du PAPI 2 de la Baie de Bourgneuf » pour une dépense subventionnable de 66 667 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 6 000 € au bénéfice de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral au titre de l'opération intitulée « Action 1.4 : Améliorer et capitaliser les connaissances sur les digues de marais, les essalles et l'ouvrage du Goulet » pour une dépense subventionnable de 40 000 € HT ;

ATTRIBUE

une subvention de 9 750 € au bénéfice de la Communauté de communes Vendée Grand Littoral au titre de l'opération intitulée « Action 1.5 : Elaborer une stratégie locale de gestion durable de la bande côtière » pour une dépense subventionnable de 65 000 € HT ;

DECIDE

de maintenir la subvention au bénéfice de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier au titre de l'opération intitulée « renforcement des perrés de la Guérinière (4ème tranche) » ;

ATTRIBUE

une subvention de 25 160,98 € (pour solde) au bénéfice de la Communauté de communes de l'Île de Noirmoutier au titre de l'opération intitulée « renforcement des perrés de la Guérinière (4ème tranche) » pour une dépense subventionnable de 167 739,87 € HT ;

AUTORISE

pour l'opération « renforcement des perrés de la Guérinière (4ème tranche) » la dérogation à l'article 4.a de la partie IV du règlement budgétaire et financier adopté par la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 en prenant en compte les dépenses à compter du 20 août 2014 ;

AFFECTE

dans le cadre de la politique de Gestion Durable du littoral, une autorisation de programme pour un montant de 537 002,98 € pour l'ensemble des dossiers présentés.

4 - Prorogations de subventions

APPROUVE

les demandes de prorogations de subventions présentées en annexe 5.

4 - Ajustements administratifs

Prorogations

APPROUVE

les demandes de prorogations de subventions présentées en annexe 5.

Ajustement de subventions

APPROUVE

Les deux conventions attributives de subvention pour les communes des Velluire-sur-Vendée et des Vouillé-les-marais présentées en annexes 6 et 7 ;

AUTORISE

La Présidente à les signer.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 24/09/21 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs